

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE **VENDREDI 26 JANVIER 2024**

NOMBRE DE DÉLÉGUÉS TITULAIRES EN EXERCICE : 27

NOMBRE DE DÉLÉGUÉS TITULAIRES PRÉSENTS : 15

NOMBRE DE DÉLÉGUÉS ABSENTS : 12

- AYANT DONNÉ POUVOIR : 7

- N'AYANT PAS DONNÉ POUVOIR : 5

Le 26 janvier 2024, à 18 heures, le conseil communautaire de la communauté de communes de Haute-Tarentaise, dûment convoqué par le Président, s'est réuni à la salle de « La Savoyarde » à Séez, sous la présidence de Monsieur Yannick AMET, Président.

PRÉSENTS

Bourg-Saint-Maurice : Guillaume DESRUES, Laurent CHELLE, Gérard VERNAY, Michelle ANXIONNAZ, Frédéric BATAILLE

Les Chapelles :

Montvalezan : Jean-Claude FRAISSARD, Thierry GAIDE

Séez : Mathieu LECLERCQ, Joëlle CAMPERS

Sainte-Foy-Tarentaise : Yannick AMET, Daniel EUSTACHE

Tignes : Serge REVIAL, Capucine FAVRE

Val d'Isère : Patrick MARTIN, Véronique PESENTI-GROS

Villaroger :

EXCUSÉS AYANT DONNÉS POUVOIR

Laurence REGNIER donne pouvoir à Laurent CHELLE
Françoise BESNARD donne pouvoir à Gérard VERNAY
Nicolas MORIN donne pouvoir à Michelle ANXIONNAZ
Morgan LE LANN donne pouvoir à Guillaume DESRUES
Cécile UTILLE-GRAND donne pouvoir à Yannick AMET
Lionel ARPIN donne pouvoir à Joëlle CAMPERS
Gérard MATTIS donne pouvoir à Patrick MARTIN

EXCUSÉS

Les Chapelles : Paul PELLECUER

Séez : Eric JACQUEMOUD

Tignes : Laurence FONTAINE, Franck MALESCOUR

Villaroger : Alain EMPRIN

SECRÉTAIRE DE SÉANCE

Joëlle CAMPERS est désignée secrétaire de séance

2024-09

MODIFICATION DU TABLEAU DES EFFECTIFS

VU le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Considérant qu'il appartient au conseil communautaire de fixer l'effectif des emplois à temps complet et à temps non complet nécessaire au fonctionnement des services,

Considérant l'adoption des lignes directrices de gestion qui ont reçu un avis favorable du Comité Technique en date du 30 novembre 2021 ;

Considérant que le conseil communautaire doit fixer l'effectif des emplois nécessaires au fonctionnement des services de la collectivité ;

Le Président propose à l'assemblée :

- La création d'un emploi permanent de technicien à temps complet afin d'assurer les fonctions de technicien en support du responsable du service Eau et Assainissement en anticipation de la prise de compétence au 1^{er} janvier 2025,
- La création d'un emploi permanent d'assistant territorial d'enseignement artistique principal de 2^{ème} classe à temps complet afin d'assurer les fonctions d'enseignant de guitare folk.

Le Président propose à l'assemblée délibérante d'adopter le tableau des effectifs tel que présenté ci-dessous.

Le Président informe à l'assemblée délibérante que le tableau des effectifs de la communauté de communes est en train d'être retravaillé afin d'avoir une vue sur les emplois réels. Il sera présenté au conseil communautaire du 22 mars 2024, de manière concomitante avec le BP 2024.

Le conseil communautaire, à l'unanimité :

- **APPROUVE** la modification du tableau des effectifs tel que défini ci-dessous ;

Yannick AMET

Président



TABLEAU DES EFFECTIFS DU PERSONNEL AU 18/01/2024

	POURVUS		BUDGETAIRES	VACANTS	Dont temps non complet pourvus	
	BP	TOTAL				
Adjoint administratif principal de 1ère classe	2	2	19	2	0	1 (28h00)
Adjoint administratif principal de 2ème classe	2	0		2	2	
Adjoint administratif (dont un contrat d'avenir)	13	8		14	6	
Rédacteur principal de 1ère classe	2	2	19	2	0	1 (28h00)
Rédacteur principal de 2ème classe	0	0		0	0	
Rédacteur	1	0		1	1	
Directeur	1	1	19	1	0	1 (28h00)
Attaché principal	1	1		1	0	
Attaché	6	5		6	1	
Adjoint technique principal de 1ère classe	5	4	31	5	2	3 (29h00 et 10h30 et 9h00 28H00) 1 poste à 26'35ème
Adjoint technique principal de 2ème classe	3	2		3	1	
Adjoint technique	17	17		17	3	
Agent de maîtrise principal	1	1	31	1	0	3 (29h00 et 10h30 et 9h00 28H00) 1 poste à 26'35ème
Agent de maîtrise	1	0		1	1	
Technicien principal de 1ère classe	1	1		1	1	
Technicien	4	4	31	5	1	3 (29h00 et 10h30 et 9h00 28H00) 1 poste à 26'35ème
Ingénieur Principal	1	0		1	1	
Ingénieur Territorial	2	2		2	1	
Adjoint d'animation principal de 2ème classe	1	1	5	1	0	
Adjoint d'animation principal de 1ère classe	1	0		2	2	
Adjoint d'animation	2	2		2	0	
Animateur Principal de 1ère classe	1	1	5	1	0	
Animateur Principal de 2ème classe	1	0		1	1	
Animateur	1	1		1	0	
Assistant d'enseignement artistique principal de 1ère classe	9	4	18	9	5	7h00
Assistant d'enseignement artistique principal de 2ème classe	6	5		6	1	11h30
Assistant d'enseignement artistique	10	9		10	1	12h00
Infirmier territorial en soins généraux	1	1	1	1	0	
Educateur territorial de jeunes enfants de classe exceptionnelle	1	0	1	1	1	
Educateur territorial de jeunes enfants de 1ère classe	1	1	1	1	0	
Assistant Territorial Socio-éducatif	1	1	1	1	1	
TOTAUX	99	76	77	102	33	